



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Province de Québec  
MRC d'Arthabaska  
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

**PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 3 février 2026 à 19h00 à la salle du conseil située au 243, rue Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick.**

Monsieur le maire Pierre-Paul Leblanc préside cette séance.

Les conseillers(ères) suivant(e)s sont présent(e)s, tous formant quorum :

- Èva Morin
- Véronique Desrochers
- Jean-Daniel Lavertu
- Daniel Plante
- Nancy Grimard
- André Bougie

Madame Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

### **26-02-3091. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Les membres présents lors du début de la réunion formant un quorum, monsieur le maire, Pierre-Paul Leblanc, déclare que la séance est ouverte à 19 h.

### **26-02-3092. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2026**

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour, sur proposition d'Èva Morin, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **26-02-3093. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026**

**Attendu qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation ;

**En conséquence,** il est proposé par Nancy Grimard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

### **26-02-3094. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026**

**Attendu qu'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation ;

En conséquence, il est proposé par Véronique Desrochers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **26-02-3095. Administration et finances**

#### **26-02-3095.1 Présentation et adoption des dépenses pour le mois de janvier 2026**

**Total des comptes payés pour le mois de janvier 2026 : 90 384.46 \$**

Je, Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits pour le paiement des factures énumérées ci-haut sont disponibles et que les paiements ont été effectués conformément aux pouvoirs qui me sont délégués en vertu du règlement numéro 402 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses.

Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière

**Attendu que** les dépenses payées sont transmises ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Plante et résolu unanimement que les dépenses soumises pour le mois de janvier 2026 par la directrice générale et greffière-trésorière, Mélisa Morissette, soient acceptées telles que présentées et que les dépenses soient autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **26-02-3096. Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

La directrice générale dépose conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec un rapport concernant l'application du règlement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

### **26-02-3097. Traverses piétonnières clignotantes**

**Considérant qu'**une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a été accordée pour l'achat de traverses piétonnières ;

**Considérant que** des dépenses ont déjà été réalisées pour ce projet et qu'un solde de 18 000.00\$ est disponible ;

En conséquence, sur proposition de Véronique Desrochers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser une dépense de 18 544.00\$ pour l'achat et l'installation de deux traverses piétonnières clignotantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **26-02-3098. Dons et contributions**

#### **26-02-3098.1 Partenaires 12-18**

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

#### **26-02-3098.2 Association générale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPH-CQ)**

**Considérant que** la Municipalité soutient activement les initiatives favorisant l'inclusion sociale et l'accessibilité des loisirs pour tous les citoyens, notamment pour les personnes vivant avec un handicap ;

**Considérant que** l'Association générale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPH-CQ) œuvre à offrir des activités adaptées et à promouvoir l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées dans la région;

**Considérant que** l'ARLPH-CQ contribue à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en facilitant leur participation à des événements sportifs, culturels et communautaires ;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-Daniel Lavertu de verser une contribution financière de 150.00\$ pour l'année 2026 afin de permettre à l'ARLPH-CQ de poursuivre ses actions et d'offrir des services et activités bénéfiques pour la communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

### 26-02-3098.3 Agri-Ressources Arthabaska-Érable

**Considérant que** la Municipalité reconnaît l'importance de la prévention de la détresse psychologique en milieu agricole ;

**Considérant que** l'objectif d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable consiste en la prévention de la détresse psychologique en milieu agricole par l'organisation d'activités, de la promotion de la formation Sentinelle à déclinaison agricole, la présentation des ressources du milieu et leurs services ;

**En conséquence**, il est proposé par André Bougie et résolu à l'unanimité des membres du conseil de verser une contribution financière de 150.00\$ pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-02-3099. Législation

26-02-3100. Loisirs et culture

### 26-02-3100.1 Mise en place d'un comité de suivi pour le plan d'action MADA 2025-2028

**Considérant qu'**en vertu de la résolution 25-08-3026, adoptée lors de la séance du conseil du 5 août 2025, la municipalité a adopté sa nouvelle politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) 2025-2028 et son plan d'action;

**Considérant que** la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés ;

**Considérant que** la Municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées ;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

**Que** ce conseil crée un comité de suivi du plan d'action MADA 2025-2028 composé des personnes suivantes :

- Rollande Prince
- Francine Camiré
- Jean-Daniel Lavertu
- Diane Belhumeur

**Que** ce conseil désigne Jean-Daniel Lavertu pour représenter la municipalité au sein du comité de suivi.

**Que** la direction générale ou toute personne que la direction désignera à cette fin soient autorisées au nom de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Warwick, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

**Qu'un rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche, incluant le lancement de cette politique, dans les délais prévus et en fonction du budget initial attribué pour la municipalité.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**26-02-3101. Suivi de dossiers et intervention des élus**

**26-02-3102. Aménagement et urbanisme**

**26-02-3102.1 Avis de motion**

Avis est donné par André Bougie, qu'un règlement intitulé Règlement numéro 456 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments est déposé et sera adopté à une séance ultérieure.

**26-02-3103. Communiqués et correspondance**

**26-02-3104. Affaires nouvelles**

**26-02-3105. Période de questions**

**26-02-3106. Levée de l'assemblée**

**Considérant que** tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés :

**En conséquence**, sur proposition d'Èva Morin, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée à 19h33.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Pierre-Paul Leblanc  
Maire

---

Mélisa Morissette  
Directrice générale et greffière-  
trésorière